

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du :

22 novembre 2021

Début du Conseil 20 h

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

**PRESENTS** : Jérôme SOURSAC, Christian POZZA, Gaelle LAFARGUE, Hervé COUPELLIER, Nicolas VERDIER, Stéphane GRAILHE, Jean-Paul RUIZ, Benjamin FERRAN, Sylvie MAZET, Emilie LUC, Luc CHRIST, Loïc REGHENAZ, Julien LAPEZE

Absents excusés : Paul RUIZ, Guillaume PINAR

Madame G. LAFARGUE a été nommée secrétaire.

M. Le Maire demande si, suite à la lecture du compte rendu du conseil municipal du 11 octobre 2021, il y a des modifications à apporter. Aucune modification. On procède donc à la signature des procès-verbaux

### **Délibération convention transfert de gestion des CEE au SDE 82 (travaux bâtiments communaux éclairage public) :**

#### **TRANFERT DE GESTION DES CEE AU SDE 82 : TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX, ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration des performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des certificats d'économies d'énergie (CEE) introduit par la loi d'orientation énergétique de juillet 2005.

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées, la commune peut bénéficier de CEE délivrés par le Ministère en charge de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Pour déposer un dossier au Registre National et obtenir les CEE, il est nécessaire d'atteindre le seuil des 50 GWh<sub>cumac</sub>. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de mutualisation du SDE 82 mise en place en 2012, destinée à organiser un groupement de collecte des CEE auprès de ses adhérents, et propose aux membres du Conseil Municipal :

- De désigner le SDE 82 « Tiers Regroupeur » des CEE au sens de l'article 7 du Décret n°2010-1664 du 29 novembre 2010 relatif aux CEE, jusqu'à la fin quatrième période nationale fixée au 31 décembre 2021, date définie selon l'article 2 du décret n°2019-1320 du 9 décembre 2019 codifié à l'article R221-1 du code de l'énergie ;
- D'approuver la Convention relative au transfert et à la valorisation des certificats d'économies d'énergie au SDE 82 ;
- D'autoriser le Maire à signer tous documents à intervenir dans ce cadre et notamment la Convention de partenariat pour le transfert et l'attestation de cession des CEE établies entre la commune et le SDE 82.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De désigner le SDE 82 « Tiers Regroupeur » des CEE au sens de l'article 7 du Décret n°2010-1664 du 29 novembre 2010 relatif aux CEE, jusqu'à la fin quatrième période nationale fixée au 31 décembre 2021, date définie selon l'article 2 du décret n°2019-1320 du 9 décembre 2019 codifié à l'article R221-1 du code de l'énergie ;
- D'approuver la Convention relative au transfert et à la valorisation des certificats d'économies d'énergie au SDE 82 ;
- D'autoriser le Maire à signer tous documents à intervenir dans ce cadre et notamment la Convention de partenariat pour le transfert et l'attestation de cession des CEE établies entre la commune et le SDE 82.

#### **Délibération achat parcelles zone N :**

Monsieur le Maire explique avoir reçu un courrier d'un notaire informant qu'il y avait des parcelles de bois à vendre sur la collectivité, la mairie a le droit de faire valoir son droit de préemption et de les acheter. Un long dialogue s'instaure, et il est décidé, à l'unanimité des membres présents de ne pas acquérir ces bois.

#### **Décision modificative budgétaire au 011 :**

Monsieur le Maire explique, que suite à une dépense affectée à la section fonctionnement au lieu de la section investissement au budget principal, cela a occasionné un dépassement de crédits, il convient de voter une décision modificative pour affecter cette somme au budget investissement.

Vote à l'unanimité pour la décision modificative.

La séance est levée à 21 h 30

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 10 janvier 2022 à 20 heures

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
CHRIST Luc		PINAR Guillaume	<b>Absent</b>
COUPELLIER Hervé		POZZA Christian	
FERRAN Benjamin		REGHENAZ Loïc	
GRAILHE Stéphane		RUIZ Jean-Paul	
LAFARGUE Gaëlle		RUIZ Paul	<b>Absent</b>
LAPEZE Julien		SOURSAC Jérôme	
LUC Emilie		VERDIER Nicolas	
MAZET Sylvie			